

LEGENDE

	limite communale (à titre indicatif)
	périmètre du plan partiel d'affectation
	périmètre du SIVA (à titre indicatif)
	zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron du PAC-Venoge, comprise à l'intérieur du périmètre du SIVA
	zone d'activités 1 (chap. 2*)
	zone d'activités 2 (chap. 3*)
	zone d'activités 3 (chap. 3*)
	zone d'activités 4 (chap. 4*)
	aire soumise à une limitation de la hauteur des constructions à la cote d'altitude 423 (art. 8.3*)
	bande de construction aux abords du canal du Moulin (art. 8.1*)
	aire d'implantation de balises d'informations (art. 8.6*)
	équipement récréatif (art. 10.3*; localisation indicative)
	surface non bâtie (art. 8.2*)
	rideau d'arbres (art. 8.4*)
	haie buissonnante (art. 8.5*)
	zone de verdure (chap. 5*)
	aire forestière (chap. 6*)
	région archéologique (art. 8.7*)
	lisière de forêt jouxtant des zones à bâtir découlant soit de levés effectués selon les directives des inspecteurs forestiers concernés, soit des défrichements/reboisements
	profil type aux abords des voies ferrées (voir annexe du règlement spécial)
	surface réservée au faisceau d'échange ferroviaire (chap. 7*)
	voie ferrée
	emprise de la route existante une fois réaménagée
	limite des constructions définie conformément à l'art. 36 de la loi sur les routes par rapport à l'axe de la route existante une fois réaménagée
	route de desserte principale est-ouest (art. 10.1; figure à titre indicatif)
	route de desserte principale sud-nord (art. 10.1; figure à titre indicatif)
	cheminement piétonnier (figure à titre indicatif)
	itinéraire de randonnée pédestre existant
	itinéraire de randonnée pédestre nouveau

* du règlement spécial

